



Auto école Seynoise

Agrément Préfectoral : E0308307670

Siret : 37874723200023

N° formation professionnelle : 93830529483

☎ 04. 94. 94. 87. 43

Code NAF : 8553Z

@ patrice.bessone@orange.fr

Le procédé d'évaluation utilisé avant formation

Pour la formation à la catégorie B du permis de conduire par voie traditionnelle ou par Apprentissage Anticipé de la Conduite (AAC)

L'évaluation de départ s'effectue avant la signature du contrat afin de déterminer le nombre prévisionnel d'heures pour la formation. Elle se déroule sur un simulateur de conduite, pendant une heure. S'en suit une analyse des résultats.

Les compétences évaluées sont :

- L'expérience de la conduite
- La connaissance du véhicule
- L'attitude à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité
- Les habiletés liées à la conduite automobile
- La compréhension et la mémoire
- La perception
- L'émotivité

A l'issue de l'évaluation, une proposition prévisionnelle d'heures de formation est proposée à l'élève, celui-ci pourra valider la proposition par une signature.

Pour les formation à la catégorie A1 (hors formation de 7 heures) et A2 du permis de conduire

L'évaluation de départ s'effectue avant la signature du contrat afin de déterminer le nombre prévisionnel d'heures pour la formation. Elle se déroule avec un enseignant de conduite pendant une heure : elle comporte une partie pratique et une partie théorique. L'enseignant de conduite procède ensuite à une analyse des résultats.

Les compétences évaluées sont :

- L'expérience de la conduite
- La connaissance du véhicule
- L'attitude à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité
- Les habiletés liées à la conduite automobile
- La compréhension et la mémoire
- La perception
- L'émotivité

A l'issue de l'évaluation, une proposition prévisionnelle d'heures de formation est proposée à l'élève, qui pourra la valider par une signature.

SARL SEYNOISE
505 avenue de Rome
Immeuble Le Portalis
83500 La Seyne sur mer